

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 MAI 2018,
À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : Mmes. Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS: Julien Milot

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
6. Résolution : Adoption du plan d'action de la Politique familiale et des aînés 2018-2020
7. Résolution : Nomination des auditeurs pour 2018
8. Résolution : Autorisation - demande de subvention - Fonds d'accessibilité
9. Résolution : Autorisation - demande de subvention - PIQM-MADA
10. Résolution : Autorisation - Demande de subvention - ULSCN
11. Résolution : Appui à une demande d'autorisation de morcellement d'un terrain - Lot 184-10 P
12. Résolution: Mandat à Marcoux, Gariépy & associés - Dossiers municipaux
13. Résolution : Renouvellement - Entente Route Bleue
14. Résolution : Achat d'un dégivreur
15. Résolution : Achat de 2 tentes 10 x 10
16. Résolution : Remplacement - 1 poteau & électricité - Terrain des loisirs
17. Résolution : Fermeture de la route des Prêtres - 13 juin 2018 - Défi sportif (8 h 45 - 10 h 30)
18. Résolution : Demande de radiation de constat d'infraction : Mssrs. Johnston et Castonguay
19. Résolution : Demande de dérogation mineure - André Gosselin
20. Résolution : Demande de règlement pour fosses de rétention - Les Œufs de l'Île
21. Résolution : Demande de dérogation exceptionnelle - abri temporaire
22. Avis de motion : Modification du règlement sur les nuisances
23. Comptes à payer
24. Correspondance
25. Période de questions
26. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 1171-18**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Joëlle Derulle et **résolu** à l'**unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 1172-18**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 AVRIL 2018

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Nicolas Girard et **résolu** à l'**unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **9 avril 2018**, tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de **D'AVRIL 2018** : **7**
Coût des travaux **110000.00 \$**

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**RÉSOLUTION
NO : 1173-18**

6. ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS 2018-2020

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Nicolas Girard, et **résolu** à l'**unanimité** des conseillers présents d'adopter le plan d'action de la politique familiale et des aînés 2018-2020 tel que présenté et de le transmettre à la MRC de l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 1174-18**

7. NOMINATION DES AUDITEURS POUR 2018

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Benoît Pouliot, et **résolu** à l'**unanimité** des conseillers présents de nommer MALLETTTE S.E.N.C. comme auditeurs pour l'audit de l'année financière se terminant le 31 décembre 2018.

**RÉSOLUTION
NO : 1175-18**

8. AUTORISATION - DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS D'ACCESSIBILITÉ

Il est **proposé** par Nicolas Girard, **appuyé** par Joëlle Derulle, et **résolu** à l'**unanimité** des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à préparer une demande de subvention au fonds d'accessibilité pour un accès pour personnes handicapées à l'ancien presbytère sis au 7018, chemin Royal à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et de compléter et de signer tous les autres documents nécessaires à cette fin.

**RÉSOLUTION
NO : 1176-18**

9. AUTORISATION - DEMANDE DE SUBVENTION - PIQM-MADA

Il est **proposé** par Bruno Gosselin, **appuyé** par Joëlle Derulle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à préparer une demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec municipalités pour du mobilier urbain ainsi que pour les infrastructures sanitaires (toilettes) à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus au projet et de compléter et de signer tous les autres documents nécessaires à cette fin.

**RÉSOLUTION
NO : 1177-18**

10. DEMANDE DE SUBVENTION - ULSCN

ATTENDU QUE la directrice de l'école primaire de Saint-Laurent pour l'utilisation du gymnase et l'entreposage de tels équipements dans les locaux de l'école;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Nicolas Girard, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à préparer une demande de subvention au fonds de l'Unité des loisirs et des sports de la Capitale nationale pour l'achat de 12 vélo stationnaires (spining) ainsi que tout autre demande financière pouvant compléter cette subvention si obtenue et de compléter et de signer tous les autres documents nécessaires à cette fin.

**RÉSOLUTION
NO : 1178-18**

11. APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE MORCELLEMENT D'UN TERRAIN - LOT 184-10 P

ATTENDU QUE la demande de morcellement a déjà été refusée une première fois par le MCC pour trois terrains pour des motifs différents;

ATTENDU QU'UNE nouvelle demande a été présentée au MCC pour créer deux (2) terrains;

ATTENDU QUE cette demande est en accord avec le Schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain en question est située en zone blanche (urbaine);

ATTENDU QUE ce nouveau refus de morcellement par le MCC cause préjudice à la famille de la demanderesse;

ATTENDU QUE la Municipalité favorise l'installation de jeunes familles et que ce refus a pour effet de diminuer les terrains constructibles;

ATTENDU QU'IL existe déjà une chaîne de maisons;

ATTENDU QUE ce refus prive également la Municipalité de revenus de taxation;

ATTENDU QUE ces terrains sont branchés au réseau d'égout;

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Benoît Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de demander au MCC de revenir sur sa position et d'autoriser le morcellement du lot 184-10-P en deux terrains et d'informer la MRC de cette situation jugée excessive et injustifiée.

**RÉSOLUTION
NO : 1179-18**

**12. MANDAT À MARCOUX, GARIÉPY & ASSOCIÉS – DOSSIER DU
QUAI DE SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE suite à la rénovation du cadastre, ainsi qu'à de nombreux refus de la part du Registre foncier de publier les actes de concession du ministère des Pêches et des Océans ou Justice Canada défaut de procéder à l'immatriculation des infrastructures maritimes, et compte tenu de la nature des propriétés transférées, quai de pêche public, et de la position, à l'époque, du registre foncier; il avait été convenu par les instances fédérales de ne plus procéder à la publication des actes de concession comportant des lots de terre seulement;

ATTENDU QUE cette situation rend impossible tout travaux de réfection ou de réaménagement à être effectués sur le quai par la Municipalité de Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a également signalé son intention depuis plusieurs années déjà de céder sa partie du quai à la Municipalité;

ATTENDU la complexité pour obtenir les différents originaux des deux paliers de gouvernement

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, **appuyé** par Bruno Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à Me Jean-François Gauthier de Marcoux, Gariépy et Associés, au tarif horaire de 200 \$ de l'heure pour régulariser et rendre officiel l'acte de concession du quai à la Municipalité de Saint-Laurent qui a été reçu le 18 mars 2004, ainsi que tout autre acte de concession concernant ledit immeuble et de publier le tout au Registre foncier dans les meilleurs délais.

**RÉSOLUTION
NO : 1180-18**

13. RENOUVELLEMENT - ENTENTE ROUTE BLEUE

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Nicolas Girard, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente pour la Route Bleue

**RÉSOLUTION
NO : 1181-18**

14. ACHAT D'UN DÉGIVREUR

ATTENDU QUE la majeure partie 7 700 \$ des frais pour l'acquisition de cet équipement sera remboursé par le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, s'inscrivant dans le Plan économique du Québec 2017

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Benoît Pouliot, **appuyé** par Gilles Godbout, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat auprès de 'Les Équipements Kar-Bat inc' d'un nettoyeur-dégivreur thermique pour la somme de 7 795 \$ avant taxes. Les taxes nettes et la différence de 95 \$ totalisant 483,78 \$ proviendront des fonds généraux s'ils ne peuvent être couverts en entier par le budget autorisé à la MRC.

**RÉSOLUTION
NO : 1182-18**

15. ACHAT DE DEUX TENTES 10 X 10

ATTENDU QUE les tentes de moindre solidité achetées il y a quelques années n'ont pas résisté aux forts vents sur les terrains de la Municipalité;

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Nicolas Girard, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'acheter deux (2) tentes de 10 x 10 avec murs complets de Sécuri-Sport pour la somme de 2 565.54 \$ provenant des fonds généraux.

**RÉSOLUTION
NO : 1183-18**

**16. REMPLACEMENT - 1 POTEAU & ÉLECTRICITÉ - TERRAIN
DES LOISIRS**

ATTENDU QUE ce poteau et les équipements qui y sont accrochés menacent la sécurité des personnes;

ATTENDU QU'UN prix fixe ne peut être fourni à cause du type de sol (si présence de roc);

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Bruno Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement du poteau et le transfert des fils & luminaires s'y rattachant pour la somme approximative 4 000 \$ excluant les taxes et dont les deniers proviendront des fonds généraux.

**RÉSOLUTION
NO : 1184-18**

17. FERMETURE DE LA ROUTE DES PRÊTRES - 13 JUIN 2018

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Gilles Godbout, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, comme à chaque année, la fermeture en matinée de la route des prêtres le 13 juin prochain pour le défi sportif de l'école de Saint-Laurent.

**RÉSOLUTION
NO : 1185-18**

**18. DEMANDE DE RADIATION DE CONSTAT D'INFRACTION -
MSSRS. JOHNSTON ET CASTONGUAY**

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, **appuyé** par Gilles Godbout, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de radiation du constat d'infraction pour aboiement des chiens de Messieurs Johnston & Castonguay.

**RÉSOLUTION
NO : 1186-18**

19. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - ANDRÉ GOSSELIN

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, **appuyé** par Nicolas Girard, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'accueillir favorablement la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme pour la construction d'une piscine à 4 m de la marge avant du terrain au lieu de 8 m.

**RÉSOLUTION
NO : 1187-18**

**20. DEMANDE - NOUVEAU RÈGLEMENT POUR LES OEUFS DE
L'ÎLE**

ATTENDU QUE cette demande n'est faite que pour 1 seul immeuble;

ATTENDU QUE cela obligerait la Municipalité à instaurer un programme triennal d'inspection des fosses;

ATTENDU QU'IL n'existe présentement qu'une seule municipalité ayant adopté un tel règlement;

ATTENTU QUE d'autres alternatives existent;

EN CONSÉQUENCE il est **proposé** par Nicolas Girard, **appuyé** par Benoît Pouliot et **résolu** à l'unanimité présents de refuser de procéder à l'adoption d'un règlement permettant les fosses de rétention à vidange totale périodique.

**RÉSOLUTION
NO : 1188-18**

**21. DEMANDE DE DÉROGATION EXCEPTIONNELLE - ABRI
TEMPORAIRE**

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Nicolas Girard, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Jacques Pouliot, 6682 chemin Royal, à conserver son abri d'hiver jusqu'au 20 juin pour des raisons familiales exceptionnelles.

**22. AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES
NUISANCES**

Nicolas Girard que le règlement RMU 05_532 2012-Paix-nuisance-bon ordre sera modifié pour y inclure la 'renouée du japon' dans la liste des plantes nuisibles et prohibées.

**RÉSOLUTION
NO : 1189-18**

23. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Joëlle Derulle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (20 174.57 \$) et autorise le paiement des comptes à payer (236 309.94 \$) totalisant 256 484.51 \$ pour le mois d'avril 2018 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1189-18**.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

24. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 1190-18**

26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Joëlle Derulle et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 9 h 00.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

DEBBIE DESLAURIERS
MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».